



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 23 b) de la liste préliminaire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Coopération pour le développement industriel

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, conformément à la résolution [73/247](#) de l'Assemblée générale.

* [A/75/50](#).



Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

I. Le développement industriel : examen de la situation actuelle

A. Introduction

1. Les deux précédents rapports sur la coopération pour le développement industriel (A/73/121 et A/71/264) ont montré toute l'importance que celle-ci revêt pour l'élimination de la pauvreté, le partage de la prospérité et la lutte contre les changements climatiques et autres dommages causés à l'environnement. Il ressort clairement des études statistiques figurant dans ces rapports que le secteur manufacturier a une influence positive sur l'élimination de la pauvreté, sur l'emploi et sur l'inclusion sociale.

2. À dix ans de l'échéance de 2030, la communauté internationale a entamé une décennie d'action pour accélérer l'avènement du « monde que nous voulons ». La pauvreté est loin d'être éliminée, les inégalités s'accroissent et les changements climatiques sont source de destruction. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a provoqué des perturbations majeures dans le monde entier et menace de renverser les progrès réalisés en matière de développement depuis des décennies, mais la crise pourrait aussi permettre de bâtir un avenir meilleur.

3. Deux ans après le précédent rapport, il est clair que le bon fonctionnement de l'économie et de l'industrie est essentiel pour toutes les nations et toutes les sociétés. Alors que la communauté internationale et les dirigeants s'emploient à ce que le relèvement et la reconstruction se fassent sur de meilleures bases et de manière plus solide, le rôle de l'économie au service du développement connaît une renaissance. Le développement industriel inclusif et durable, expressément pris en compte dans l'objectif de développement durable n° 9, recueille davantage de soutien qu'auparavant.

4. Dans sa résolution 73/247, l'Assemblée générale a estimé que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) avait un mandat spécifique et dit apprécier sa contribution capitale. Dans la Déclaration d'Abou Dhabi (voir GC.18/INF/4, résolution GC.18/Res.1), adoptée en 2019, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les représentants ont réaffirmé leur attachement à l'ONUDI, institution chargée de coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies en faveur du développement industriel, en saluant le rôle essentiel qu'elle joue dans l'accélération de la réalisation de l'objectif 9, ainsi que de tous les autres objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à l'industrie. https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-11/UNIDO_Abu_Dhabi_Declaration_1.pdf

B. Tendances récentes en matière de développement industriel

5. Depuis le début du siècle, la croissance du secteur manufacturier, créatrice d'emplois et de revenus, est un facteur prépondérant de réduction de la pauvreté dans nombre de pays. Après une forte baisse en 2009 due à la crise financière et économique mondiale, la croissance du secteur manufacturier à l'échelle mondiale s'est redressée et est restée relativement stable à partir de 2013, s'établissant à environ 3,5 % par an, pour atteindre un pic de 4,0 % en 2017.

6. Dans le rapport précédent (A/73/121), la reprise de la croissance du secteur manufacturier dans les économies industrialisées a été notée et l'accent a été mis sur

les difficultés rencontrées par l'industrialisation au niveau mondial, notamment sur les effets néfastes de la modification d'accords commerciaux en vigueur, des tarifs douaniers bilatéraux et des tensions entre les principales économies.

7. Même si en 2019 la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier à l'échelle mondiale a atteint un niveau record de 13 838 milliards de dollars (en prix constants de 2015), la croissance mondiale du secteur a ralenti, passant de 4,0 % en 2017 à 2,6 % en 2019.

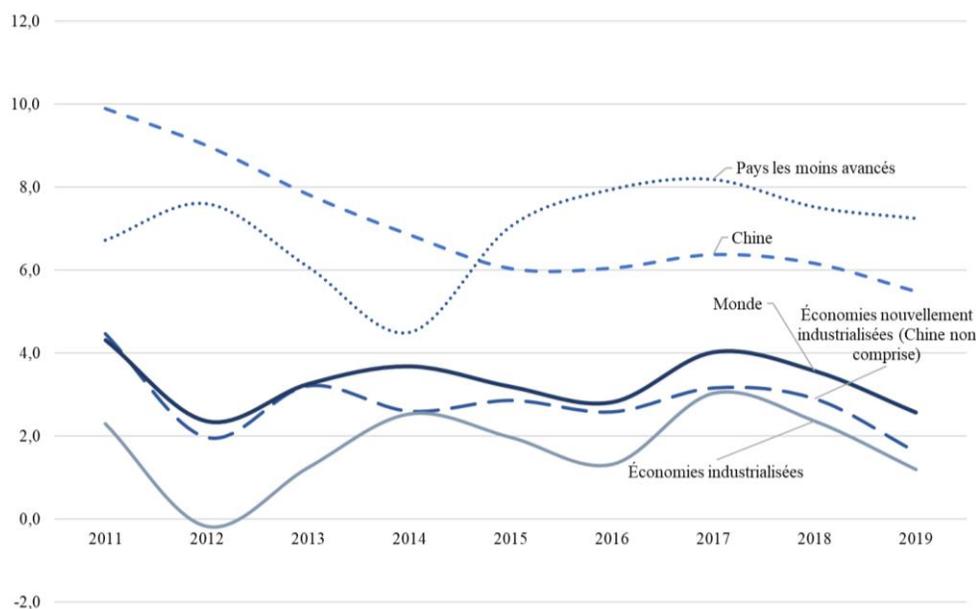
8. Si les tensions commerciales ont eu un impact direct sur les pays industrialisés, les économies en développement et les économies nouvellement industrialisées ont également été touchées. Un ralentissement de la production manufacturière a été constaté dans toutes les régions et tous les groupes de pays, ce qui cause des difficultés en raison du ralentissement économique général et de la baisse du nombre d'emplois et du niveau de vie.

9. La croissance du secteur manufacturier dans les pays industrialisés a baissé à 1,2 % en 2019, mais a conservé un rythme plutôt rapide : 4,2 %, dans les économies en développement et les économies nouvellement industrialisées. À noter que, bien qu'en recul par rapport aux années précédentes, le taux de croissance annuel de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier continuait d'être plus élevé en Chine et dans le groupe des pays les moins avancés (voir figure I).

Figure I

Croissance annuelle de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier, par groupe de pays (2011-2019)

(Pourcentages établis à partir de chiffres en dollars des États-Unis constants de 2015)



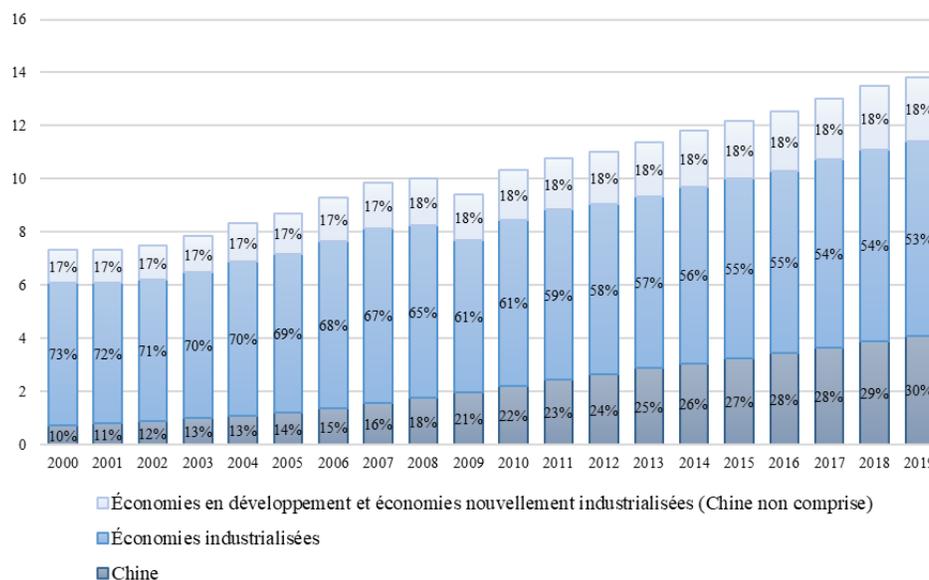
Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

10. La croissance rapide de la production industrielle dans les économies en développement et les économies nouvellement industrialisées a contribué à l'augmentation notable du poids de ces dernières au niveau mondial, leur part étant passée de 26,8 % en 2000 à 47,2 % en 2019, Chine comprise. Celle-ci, au premier rang des pays manufacturiers dans le monde, couvre près d'un tiers de la production manufacturière mondiale. Bien que les économies industrialisées continuent de

dominer le secteur au niveau mondial, leur part est passée de 73,2 % en 2000 à 52,8 % en 2019 (voir figure II).

Figure II
Distribution de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier, par groupe de pays (2000-2019)

(En milliers de milliards de dollars des États-Unis constants de 2015)



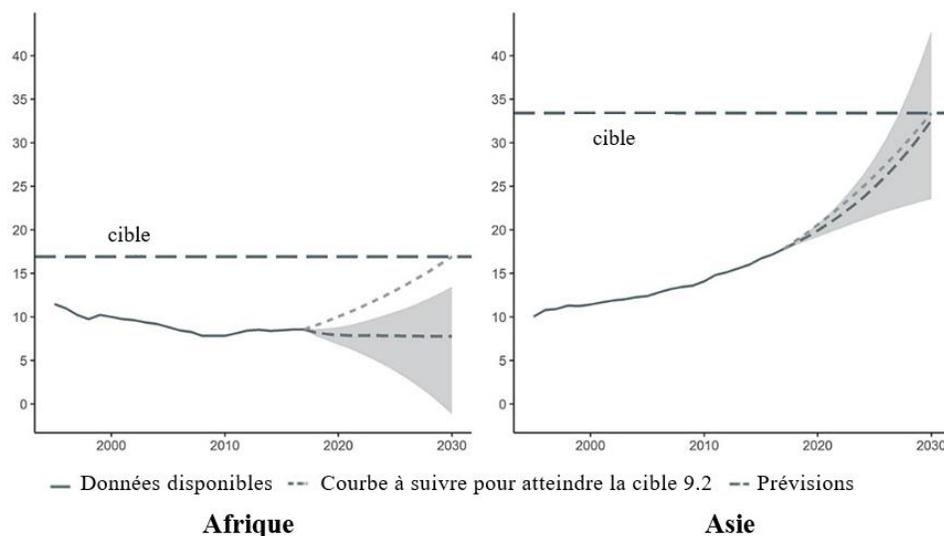
Source : Base de données statistiques de l'ONU.

11. Des écarts de productivité dans le secteur manufacturier sont observés entre les pays les moins avancés, où la valeur ajoutée manufacturière par habitant s'élève à 132 dollars, et les économies industrialisées, où elle atteint 5 469 dollars en 2019. Alors qu'ils concentrent plus de 13 % de la population mondiale, les pays les moins avancés créent moins de 1 % de la valeur ajoutée manufacturière dans le monde. Bien que la part du secteur manufacturier dans le groupe des pays les moins avancés soit passée de 10 % en 2010 à 12,4 % en 2019, les chiffres varient considérablement au sein du groupe.

12. La cible 9.2 associée aux objectifs de développement durable prévoit de multiplier par deux la contribution de l'industrie au produit intérieur brut (PIB) dans les pays les moins avancés. Parallèlement au déclin mondial attendu de la production manufacturière, les pays les moins avancés rencontreront de graves difficultés en matière d'industrialisation, ce qui compromettra la réalisation de la cible 9.2 d'ici 2030. Alors que les pays les moins avancés du continent africain connaissent une stagnation du secteur manufacturier, les économies d'Asie affichent des prévisions très encourageantes concernant la réalisation de la cible 9.2 d'ici 2030 et sont donc clairement le moteur de la croissance de l'ensemble du groupe (voir figure III).

Figure III
Prévisions relatives à la réalisation d'ici 2030 de la cible 9.2 associée aux objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie

(Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB ; pourcentages établis à partir de chiffres en dollars des États-Unis constants de 2015)



Source : ONUDI.

13. Les petites entreprises du secteur industriel sont les principaux viviers d'emploi dans les économies en développement et les économies émergentes et sont donc essentielles à la création de revenus et à l'élimination de la pauvreté.

14. Alors que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a continué sa progression entamée en 2010 et dépassé les 460 millions dans le monde en 2019, la part du secteur dans les chiffres globaux de l'emploi est passée de 15 % en 2000 à 14 % en 2019. Les économies en développement et les économies nouvellement industrialisées concentrent la majorité de ces emplois, soit environ 80 % en 2019, dont plus de la moitié sont situés en Chine.

15. En 2019, les femmes occupaient 39 % des emplois dans le secteur manufacturier au niveau mondial, principalement en Chine (44,1 %) et dans les économies nouvellement industrialisées (26,5 %). La représentation des femmes est étroitement liée à l'expansion de quelques secteurs, généralement à faible composante technologique, tels que l'alimentaire et les boissons, le textile et l'habillement.

16. La baisse de la contribution du secteur manufacturier à l'emploi, associée à la hausse de la production manufacturière, semble indiquer une augmentation de la productivité du travail liée à l'assimilation rapide des nouvelles technologies par le secteur. Les économies industrialisées sont déjà très productives et sont les plus promptes à adopter la technologie qu'elles produisent, repoussant encore plus loin la frontière technologique et creusant le fossé avec le reste du monde.

17. Les économies en développement et les économies nouvellement industrialisées enregistrent plus ou moins de progrès technologiques et continuent de tirer parti des bas salaires pour s'intégrer plus facilement sur les marchés mondiaux. Elles peuvent mettre du temps à adopter des technologies et leur productivité augmente généralement un peu plus lentement que celles des économies industrialisées.

18. Les économies industrialisées continuent de dominer la production mondiale de produits de moyenne-haute et de haute technologie, même si leur part globale a

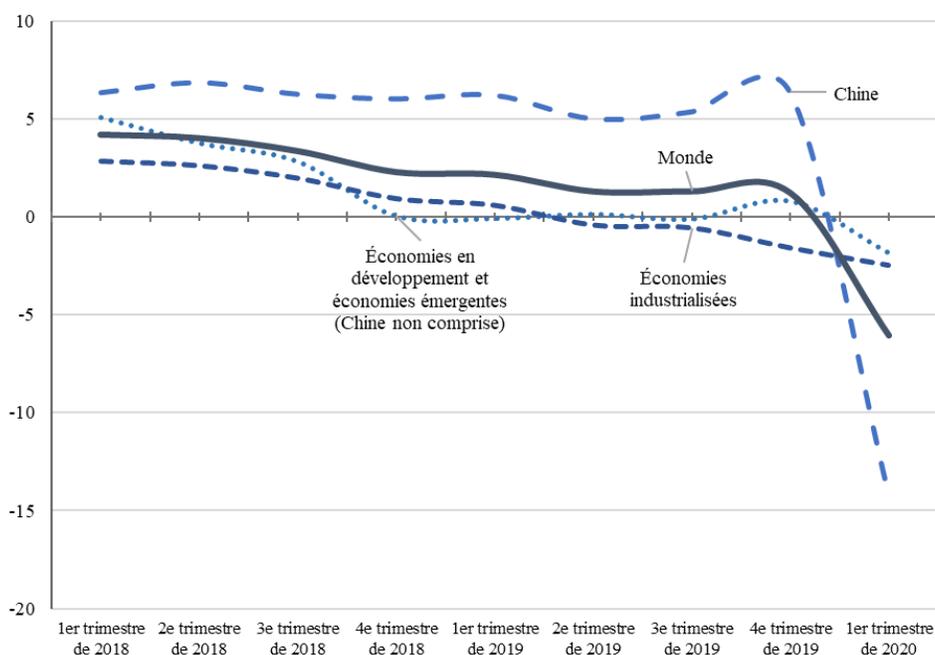
diminué, passant de 66,6 % en 2010 à 56,6 % en 2018. La part des économies en développement et des économies nouvellement industrialisées, Chine non comprise, a diminué de 1,4 %, passant de 13 % en 2010 à 11,6 % en 2018. Il est évident que l'augmentation de la part de la Chine dans la production mondiale de produits de moyenne-haute et de haute technologie, de 20,5 % en 2010 à 31,8 % en 2018, s'est faite au détriment des pays industrialisés et du reste des économies en développement et des économies nouvellement industrialisées.

19. En ce qui concerne le commerce, les exportations mondiales de marchandises ont connu une reprise ces dernières années, après un déclin entre 2014 et 2016. Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de près de 9 % en 2018, représentant près de 70 % des exportations mondiales de marchandises. Tous les groupes de pays ont enregistré une croissance de leurs exportations de produits manufacturés entre 2016 et 2018. Un ralentissement du commerce mondial de marchandises a été observé au cours du second semestre de 2018 et pendant la majeure partie de l'année 2019, mais il a été suivi de signes de reprise à la fin de 2019 et au début de 2020 avant que l'économie mondiale ne soit touchée par la pandémie de COVID-19.

20. La croissance mondiale du secteur manufacturier, déjà en perte de vitesse en 2019 en raison des tensions douanières et commerciales entre les principales économies, devrait continuer de reculer du fait des perturbations économiques déclenchées par la pandémie (voir figure IV). Un effondrement de la production est attendu dans les économies industrialisées et dans la majorité des pays en développement car la plupart ont interrompu leurs activités économiques à partir de mars 2020. La pandémie perturbe les industries manufacturières, les chaînes de valeur mondiales ainsi que l'approvisionnement en produits.

Figure IV
Croissance trimestrielle de la production manufacturière, par groupe de pays (2018-2020)

(En pourcentage, par rapport à la même période de l'année précédente)



Source : Base de données statistiques de l'ONU.

C. Répercussions de la pandémie sur le développement industriel

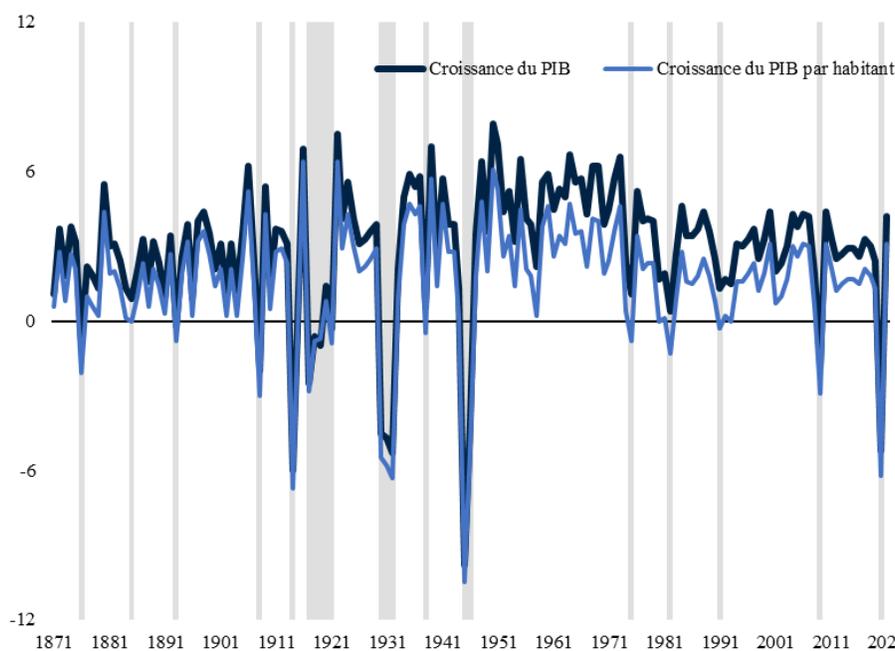
21. La crise provoquée par la COVID-19 a débuté sur le plan sanitaire et reste avant tout une urgence sanitaire, source de nombreux décès et de profondes souffrances humaines, qui ne faiblissent pas. Afin d'endiguer le virus, les gouvernements ont pris des mesures d'ampleur, qui ont fait de la pandémie la pire crise économique depuis des décennies, ce qui s'est traduit par le recul de la production, des dépenses, de l'emploi et de la croissance économique dans son ensemble. Il s'agit de la plus grande récession mondiale ayant pour seule cause une pandémie et affichant un fort degré de synchronisme dans le monde.

22. Les perspectives économiques sont particulièrement incertaines : les prévisions de juin 2020 annoncent un recul de 5,2 % de l'économie mondiale en 2020, soit la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale (voir figure V)¹. Dans le cas d'une deuxième vague d'infections, accompagnée de nouveaux confinements totaux avant la fin de l'année, le PIB mondial devrait chuter de 7,6 % en 2020². Dans tous les cas de figure, les conséquences pour l'économie réelle sont graves, tant au niveau macroéconomique que microéconomique.

Figure V

Croissance du PIB mondial et croissance du PIB par habitant (1871-2021)

(Variation annuelle en pourcentage englobant jusqu'à 183 économies)



Source : Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, juin 2020 (Washington, 2020), figure 1.1.1.B.

Note : Les chiffres donnés pour 2020 et 2021 sont des prévisions. Les zones grisées signalent les récessions mondiales. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1553-9>

¹ Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, juin 2020 (Washington, 2020).

² Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2020, numéro 1, n° 107 (Paris, les Éditions de l'OCDE, 2020).

23. L'industrie manufacturière subit des chocs de demande et d'offre. La fermeture des magasins, le chômage et la baisse des revenus, qui sont venus s'ajouter aux incertitudes du côté des consommateurs, ont entraîné une diminution des dépenses et une baisse de la demande de biens, comme en témoigne l'effondrement de l'activité commerciale, de la consommation d'énergie et de l'utilisation des transports, de l'immobilier commercial et d'autres indicateurs du comportement des consommateurs. Même dans les pays où les mesures d'endiguement étaient moins strictes, la forte baisse de la demande extérieure a affecté l'économie. Du côté de l'offre, la fermeture ou le fonctionnement à capacité extrêmement réduite des usines a entraîné la chute de la production.

24. La production est en outre entravée par le manque de biens intermédiaires, en particulier lorsque la gestion des stocks reposait auparavant sur la méthode de production juste à temps. Pour le premier trimestre de 2020, les données semblent indiquer que la pandémie de COVID-19 a fait chuter le commerce mondial de marchandises de 5 %, ce qui laisse augurer une baisse de 27 % pour le deuxième trimestre et de 20 % pour l'année entière³. Cela rejoint l'estimation de l'Organisation mondiale du commerce qui prévoit une baisse du commerce international se situant entre 13 et 32 % en 2020.

25. La réduction de la production manufacturière se traduit par une baisse des échanges et la perturbation des échanges avec les fournisseurs pèse sur les réseaux internationaux de production et l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui aggrave les effets de l'effondrement de la demande.

26. D'ordinaire, les entreprises du secteur manufacturier feraient des profits qui seraient distribués aux ménages et à l'État sous forme de revenus et d'impôts. On s'attend maintenant à ce que les ressources des ménages fondent sous l'effet de la perte de revenus, de la diminution des possibilités d'emploi, de la maladie et de la baisse des envois de fonds.

27. Même les entreprises qui étaient par ailleurs financièrement stables, compétitives sur le plan opérationnel et rentables essuient de fortes pertes de revenus. Celles dont les actifs ne sont pas suffisamment liquides pour couvrir les dépenses courantes peuvent rencontrer des problèmes de liquidités. Celles qui deviennent illiquides pendant la période de confinement pourraient avoir du mal à accéder à de nouveaux financements en raison du manque de garanties. Celles qui étaient endettées avant la crise pourraient être encore plus vulnérables à la réduction de leurs flux de trésorerie, ce qui pourrait avoir pour conséquence le non-paiement des créanciers et du personnel.

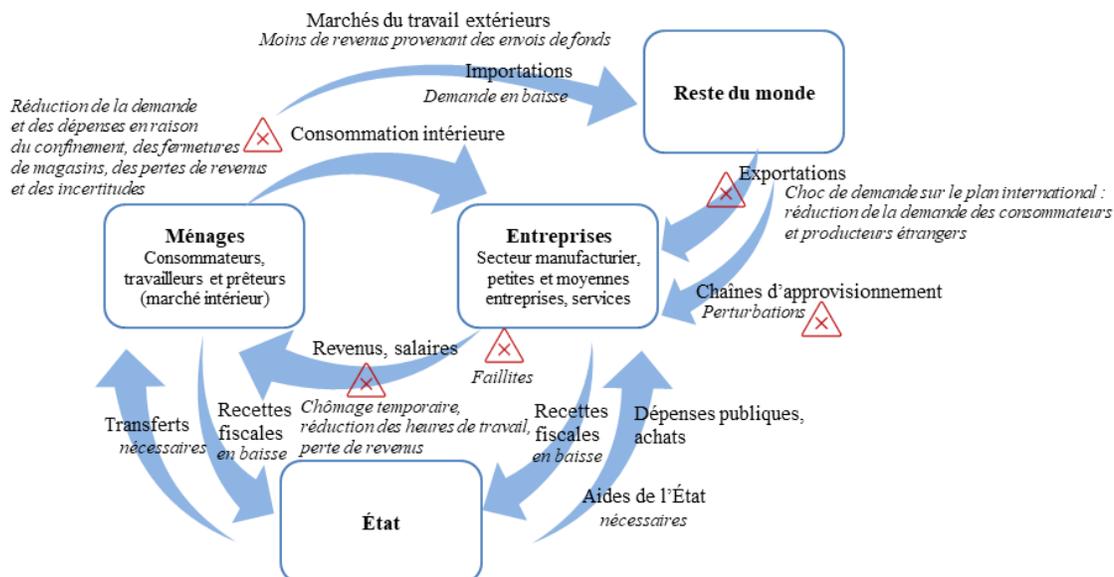
28. Les investissements étrangers directs internationaux sont également touchés par des sorties de capitaux sans précédent des marchés émergents. La CNUCED annonce que les investissements étrangers directs pourraient subir une pression à la baisse de -30 % à -40 % en 2020 et 2021⁴.

29. La figure VI schématise les perturbations causées par la crise actuelle dans les rapports entre employés, entreprises, producteurs, consommateurs et État dans un écosystème économique donné.

³ CNUCED, « Global trade update: June 2020 » (Genève, 2020).

⁴ CNUCED, « Impact of the COVID-19 pandemic on global FDI and GVCs: updated analysis », *Investment Trends Monitor*, n° 35 (Genève, mars 2020).

Figure VI
Multiples impacts de la COVID-19 sur la circulation des revenus



Source : interne.

30. La crise provoquée par la COVID-19 a des répercussions directes sur la majorité de la main-d'œuvre mondiale, soit 3,3 milliards de personnes. Les taux de chômage grimpent en flèche pour atteindre des niveaux sans précédent, menaçant l'ensemble de l'écosystème des moyens de subsistance. L'effondrement d'entreprises du secteur manufacturier, secteur où il y a souvent plus de liens de dépendance dans les chaînes de valeur que dans d'autres secteurs, pourrait démultiplier les effets négatifs sur les personnes. Cela créerait des perturbations tant du côté des consommateurs que des fournisseurs, qui pourraient à leur tour saper le bon fonctionnement du système industriel dans son ensemble, entraînant davantage de faillites et de fermetures et une hausse du chômage, avec de graves répercussions sur les groupes vulnérables.

31. Tous les secteurs ne sont pas égaux face à la crise, les plus durement frappés étant le commerce de gros et de détail et les industries manufacturières, avec respectivement 482 et 463 millions de travailleurs potentiellement concernés, où les travailleurs peu qualifiés et à faible salaire, souvent des femmes, sont particulièrement touchés. Parmi les autres secteurs fortement touchés, on compte l'hébergement et les services (144 millions de travailleurs), ainsi que l'immobilier et les activités administratives et d'affaires (157 millions)⁵. Selon le pays, ces travailleurs doivent faire face à une réduction drastique de leur temps de travail, à des baisses de salaire ou au chômage temporaire. La résilience des secteurs et des entreprises face aux pandémies, et la distanciation physique grâce à des aménagements des modalités de travail, tels que le télétravail, pourraient également jouer un rôle.

32. Les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les travailleurs indépendants, les travailleurs journaliers, les travailleurs à temps partiel et les personnes qui ne sont pas suffisamment couvertes par des accords de travail formels seront touchés de plein fouet par la crise. Dans le monde, environ 2 milliards de personnes travaillent de manière informelle, la plupart dans des marchés émergents et des pays en développement. Ces personnes n'ayant pas la protection sociale dont

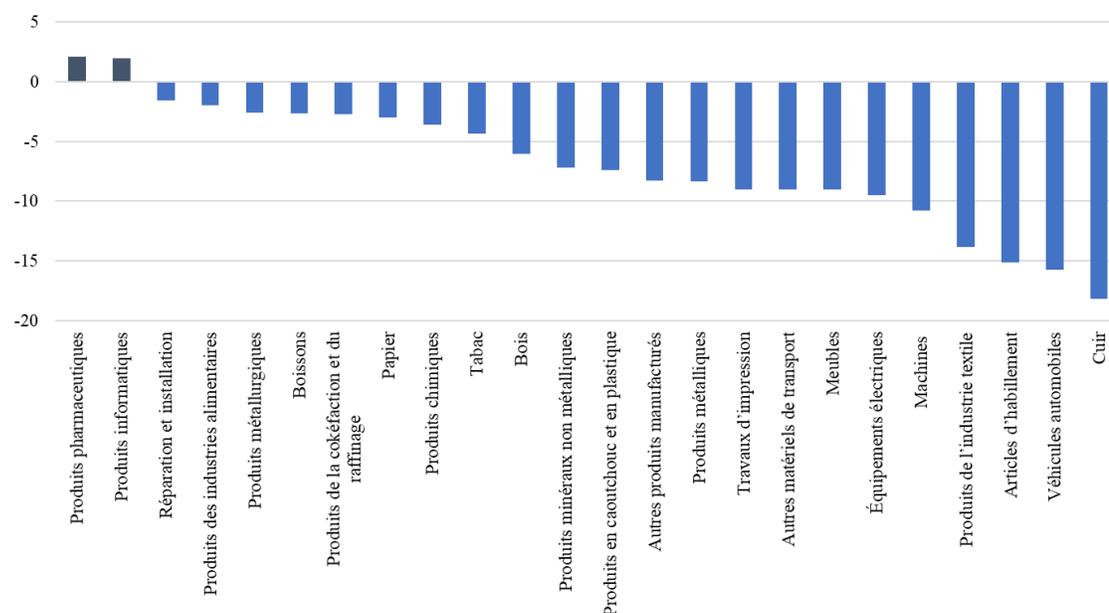
⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 2^e édition (Genève, 7 avril 2020).

bénéficient généralement les travailleurs de l'économie formelle, notamment l'accès aux soins de santé ou des indemnités en cas de maladie ou de perte d'emploi, la crise pourrait aggraver les inégalités déjà existantes.

Figure VII

Estimation du taux de croissance au premier trimestre de 2020, par industrie

(Variation en pourcentage de la production par type d'industrie manufacturière, par rapport au premier trimestre de 2019)



Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

33. Une comparaison des chiffres par secteur du premier trimestre de 2020 avec ceux du premier trimestre de 2019 (figure VII), fortement hétérogènes selon les pays, montre que l'écrasante majorité des industries manufacturières a enregistré un ralentissement d'activité. Les produits pharmaceutiques et médicinaux, ainsi que les produits informatiques, électroniques et optiques, tirent leur épingle du jeu et affichent une croissance positive pendant la crise. Les secteurs qui accusent les plus fortes baisses sont les industries reposant typiquement sur une chaîne de valeur mondiale, notamment le cuir, l'automobile, l'habillement et le textile.

34. Le recul du secteur manufacturier causé par la COVID-19 (qui influe sur la réalisation de l'objectif 9) portera également un coup sévère à l'élimination de la pauvreté (objectif 1). Une diminution de 10 % de la part moyenne de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB est associée à une augmentation de 2 % de la pauvreté⁶. L'extrême pauvreté au niveau mondial devrait augmenter pour la première fois depuis 1990 : le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollars par jour (seuil de pauvreté) pourrait passer de 80 à 420 millions (selon que les revenus par habitant baissent de 5 % ou de 20 %)⁷.

35. La pandémie et ses conséquences frappent le plus durement les personnes pauvres et les personnes vulnérables, notamment car elles sont plus exposées aux

⁶ Voir www.unido.org/news/covid-19-poverty-and-why-rescuing-industry-good-strategy.

⁷ Andy Sumner, Chris Hoy et Eduardo Ortiz-Juarez, « Estimates of the impact of COVID-19 on global poverty », WIDER Working Paper, n° 2020/43 (Helsinki, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, avril 2020).

risques de contamination et de mortalité, à la perte d'emploi ou de revenus, aux difficultés d'approvisionnement en aliments et à la fermeture des écoles et sont moins bien armées pour absorber des chocs de revenus négatifs. Les pays les moins avancés ont un bilan humanitaire et économique particulièrement lourd, du fait des vulnérabilités qui les caractérisent et de l'ampleur de la pandémie, sans compter l'augmentation de la pauvreté, la dégradation des conditions d'hygiène et de l'accès aux traitements médicaux, ainsi que la baisse de la disponibilité des biens essentiels en raison des perturbations du marché. Les envois de fonds, normalement une source importante de revenus, ont également fortement diminué, car le ralentissement économique dans les pays d'accueil affecte les travailleurs migrants.

36. Les stocks alimentaires actuels sont solides et les perspectives en matière de production alimentaire mondiale sont bonnes, mais la perturbation des chaînes d'approvisionnement de l'agroalimentaire, la pénurie de produits chimiques, d'engrais et de semences, ainsi que la menace de récoltes moins importantes en raison de conditions climatiques défavorables, d'invasions de ravageurs ou d'épidémies, comme les criquets ou la peste porcine africaine, pourraient aggraver l'insécurité alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne ou les petits États insulaires en développement sujets aux chocs⁸.

37. La situation va s'accompagner de l'augmentation des inégalités entre femmes et hommes et aggraver la féminisation de la pauvreté, la vulnérabilité à la violence et la sous-représentation des femmes dans la population active. Dans l'économie parallèle, les femmes sont surreprésentées dans les secteurs les plus touchés par la crise : 42 %, contre 32 % d'hommes. Cela est particulièrement criant dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et les pays à revenu intermédiaire supérieur, où 56 % de femmes travaillent dans des secteurs à haut risque, contre 39 % d'hommes⁹.

38. Les jeunes sont également touchés de manière disproportionnée en raison de la perturbation de l'enseignement, y compris l'enseignement technique et professionnel et la formation en cours d'emploi. Bien que plus des deux tiers des formations dans le monde sont désormais dispensées à distance, peu de pays parmi les moins avancés sont passés à la formation en ligne. La perturbation de l'enseignement va réduire les possibilités d'emploi et les revenus futurs. La fermeture d'entreprises et le chômage temporaire en raison de la crise, alors que le taux de chômage des jeunes était déjà de 13,6 % au niveau mondial avant la crise, pourraient aggraver la situation¹⁰.

D. Conclusions

39. À mesure que la crise mondiale provoquée par la COVID-19 s'installait, la dépendance de l'humanité vis-à-vis des produits manufacturés est devenue évidente quand s'est produite la pénurie d'articles indispensables pour le secteur médical et la population en général, tels que les équipements de protection individuelle, les masques chirurgicaux ou autres masques de protection, les blouses, les décontaminants et les désinfectants, les respirateurs de réanimation, les équipements de laboratoire et les kits de dépistage. Des entreprises du secteur manufacturier ont répondu à l'appel des dirigeants : elles ont accéléré et augmenté leur production, et certaines ont temporairement réorienté leur activité afin d'accroître la capacité de production mondiale. Le secteur manufacturier s'est imposé comme un pilier de

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Food Outlook: Biannual Report on Global Food Markets – June 2020* (Rome, 2020).

⁹ OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 3^e édition (Genève, 29 avril 2020).

¹⁰ OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 4^e édition (Genève, 27 mai 2020).

l'action face à la COVID-19 et des stratégies de relèvement des économies après la crise.

40. Pendant la crise, même les pays les plus axés sur l'économie de marché ont été amenés à adopter des politiques plus dirigistes pour limiter les dégâts et supporter le ralentissement économique. Les gouvernements ont appliqué et continuent d'appliquer un large éventail de politiques relatives au marché du travail, de programmes de soutien aux entreprises, de politiques monétaires assouplies et de politiques fiscales et financières adoucies afin de protéger les revenus des travailleurs et des entreprises et d'empêcher l'aggravation de l'effondrement économique et financier.

41. Des mesures macro-économiques viennent renforcer les mesures de protection du secteur manufacturier dans trois grands domaines :

a) préservation de la continuité de la production manufacturière (soutien financier et fiscal, garantie de l'approvisionnement et détermination de secteurs stratégiques) ;

b) orientation de la production manufacturière vers les articles indispensables (réorientation de la production, consortiums industriels, ajustement des réglementations, contrôle des exportations et facilitation des importations et intervention de l'État dans la production et la distribution) ;

c) soutien de la croissance du secteur manufacturier après la crise (conseils pour la reprise des activités, soutien en vue d'une reprise rapide et d'une croissance future, initiatives visant à augmenter la productivité, la formation professionnelle et les dépenses d'investissement)¹¹.

42. Les aspects socio-économiques de la crise provoquée par la COVID-19 sont décrits ci-dessus. Au moment de l'établissement du présent rapport, des incertitudes planent non seulement quant à la propagation du virus et aux nouvelles vagues d'infection, mais aussi quant à la gravité des conséquences de la crise sur les industries et les économies du monde entier.

43. Avec la réouverture des économies et l'assouplissement des mesures de confinement, l'ouverture des frontières et la levée des restrictions aux déplacements, on peut s'attendre à une reprise progressive sur de nombreux plans. Il est important de noter que le chômage devrait généralement baisser progressivement, même s'il restera nettement supérieur au niveau d'avant la crise. La réouverture des industries à des niveaux de capacité inférieurs, l'évolution des préférences et des comportements des consommateurs et la mise en pratique des enseignements tirés de la crise pourraient provoquer des changements structurels. La section II.B. présente des pistes pouvant servir à bâtir un avenir meilleur après la COVID-19.

¹¹ Policy Links, « Covid-19: international manufacturing policy responses – a preliminary review of international approaches to supporting the manufacturing supply chains and workforce » (Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, IfM Education and Consultancy Services, Université de Cambridge, 2020).

II. Le développement industriel dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Développement industriel inclusif et durable et objectifs de développement durable

44. Depuis l'adoption du Programme 2030, les États membres de l'ONUDI rendent compte tous les ans au forum politique de haut niveau pour le développement durable, par l'intermédiaire de la présidence du Conseil du développement industriel, de la contribution de l'ONUDI à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées concernant l'industrie.

45. Dans le document soumis pour la réunion de 2018 du forum politique de haut niveau l'accent était mis sur la contribution de l'industrialisation inclusive et durable à la réalisation de l'objectif 7, entre autres. Il était souligné que l'industrialisation rapide avait permis à des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté au cours des dernières décennies en leur fournissant un emploi et un revenu, mais que ces progrès n'avaient pas été uniformes car de nombreuses personnes restaient prises dans le cercle vicieux de la pauvreté, en particulier dans les zones où l'industrialisation était restée faible ou avait stagné. Ce constat montre à quel point le développement industriel est essentiel aux mesures de réduction de la pauvreté visant à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

46. L'industrialisation inclusive et durable (objectif 9) est un moteur de croissance économique soutenue et de création d'emplois décents (objectif 8). Elle contribue à la lutte contre la pauvreté (objectif 1), la faim (objectif 2) et les inégalités (objectifs 5 et 10), à l'amélioration de la santé et du bien-être (objectif 3), à l'amélioration de l'efficacité des ressources et de l'énergie (objectifs 6, 7, 11 et 12) et à la réduction des gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes, notamment de produits chimiques (objectifs 13 à 15).

47. Dans le document soumis pour la réunion de 2019 du forum politique de haut niveau, il a été conclu que l'industrie apportait de nombreuses solutions viables aux problèmes associés au développement mondial mais qu'il convenait d'adapter ces solutions, de les transposer à une plus grande échelle et de les mettre en œuvre plus rapidement. Une transformation des systèmes industriels sera nécessaire, car l'industrie doit encore réduire d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre de 65 à 90 % par rapport aux valeurs de référence de 2010. Cette baisse peut être obtenue grâce à la réduction de l'empreinte énergétique, carbone et matières, ainsi qu'à la diminution de la demande de produits.

48. Un financement adéquat et prévisible provenant d'un ensemble de sources publiques et privées est essentiel pour réaliser la transition mondiale. Les gouvernements pourraient réduire les risques liés aux investissements afin de promouvoir une plus large diffusion et une plus large utilisation des technologies novatrices propres, lesquelles permettraient à leur tour de créer de nouvelles perspectives en matière d'éducation et de réduire le chômage. Pour financer les investissements verts, il faut faciliter les flux financiers internationaux, qui doivent passer des États aux autorités infranationales et aux acteurs non étatiques.

49. Les nouvelles solutions numériques conçues pour répondre au triple problème de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation permettent non seulement de créer de nouveaux modèles économiques dans le secteur industriel, mais aussi de renforcer la résilience face aux effets néfastes des changements climatiques. Les technologies numériques favorisent les modes de production économes en ressources et permettent de durcir les normes environnementales dans le secteur manufacturier. Cependant,

leur utilisation présente également le risque de faire des laissés-pour-compte, en particulier des femmes et des personnes ne disposant pas des compétences adéquates. Des efforts concertés sont donc nécessaires pour assurer une transition juste et équitable pour la main-d'œuvre concernée.

50. Les cadres d'action devraient être améliorés et orientés vers le développement industriel inclusif et durable afin d'inverser la courbe mondiale des émissions de gaz à effet de serre, d'accroître la résilience de l'industrie face aux effets néfastes des changements climatiques et de garantir l'inclusion sociale et économique de tous. Les gouvernements doivent veiller à la cohérence des politiques relatives à l'industrie, à l'éducation, au travail et à l'investissement afin de promouvoir la création d'emplois verts et de permettre à la main-d'œuvre d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper ces emplois.

51. Il faudrait que les États tiennent l'engagement en faveur du renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles qu'ils ont pris à un haut niveau pour parvenir à des pratiques industrielles durables dans le respect de l'inclusion sociale.

52. L'ONUDI, qui est l'entité des Nations Unies chargée de promouvoir le développement industriel inclusif et durable, dispose de vastes connaissances et d'une expérience technique considérable dans les domaines susmentionnés. Conformément à son mandat, elle conçoit et met en œuvre des politiques industrielles, encourage les capacités productives locales et l'entrepreneuriat, contribue à la création d'emplois, à la compétitivité économique et à l'accès aux marchés, améliore la diffusion de technologies et de pratiques respectueuses de l'environnement dans les systèmes de production et établit des partenariats avec les secteurs privé et public de façon à attirer des investissements de manière inclusive, durable et résiliente.

B. Pour un développement industriel inclusif et durable au service d'un avenir meilleur après la pandémie

53. Depuis 2000, plusieurs épidémies se sont déclarées (syndrome respiratoire aigu sévère, grippe A(H1N1), syndrome respiratoire du Moyen-Orient, maladie à virus Ebola, maladie à virus Zika), touchant plus de 115 pays. En comparaison, les catastrophes climatiques que sont les inondations, les sécheresses, les tempêtes et les incendies sont plus fréquentes. La hausse ininterrompue des températures et les changements climatiques ne doivent pas faire perdre de vue qu'alors que le monde affronte les conséquences de la COVID-19, il ne doit pas pour autant se reposer sur ses lauriers face aux autres grandes crises qui le guettent.

54. La pandémie de COVID-19 est un signal d'alarme fort pour la communauté internationale, qui doit mieux se préparer et construire un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable. Les appels à la coopération internationale et au multilatéralisme en disent long.

55. Les grands bouleversements peuvent ouvrir des horizons nouveaux et accélérer les transformations dans le bon sens, en provoquant des changements structurels et l'émergence de nouveaux secteurs ou en favorisant les investissements dans de nouveaux domaines. La disparition d'entreprises non viables peut ouvrir de nouvelles perspectives, notamment des perspectives de croissance verte et d'investissements plus équitables, plus inclusifs et plus respectueux de l'environnement. Une fois que la crise sanitaire aura perdu de son intensité, les États devront également établir des priorités de réforme sur la base des enseignements qu'ils en auront tirés.

56. Malgré les ravages qu'elle a causés, la pandémie a eu des effets bénéfiques sur la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. L'air était plus pur

partout dans le monde, ce qui était visible sur les images-satellite. Au début du mois d'avril 2020, les émissions mondiales quotidiennes de dioxyde de carbone avaient diminué de 17 % par rapport aux niveaux moyens de 2019. Celles qui provenaient des transports de surface, du secteur de l'énergie et de l'industrie représentaient 86 % de la réduction totale des émissions mondiales. Dans le secteur de l'aviation, elles avaient chuté de 60 %, soit la plus forte baisse tous secteurs confondus¹².

57. La baisse de la demande mondiale d'énergie de 3,8 % au premier trimestre de 2020 par rapport à la même période en 2019 a entraîné une réduction de la demande de charbon, de pétrole et de gaz, ainsi qu'une baisse des émissions de dioxyde de carbone associées¹³. Celles-ci devraient diminuer de 8 % en 2020, pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 2010.

58. Toutefois ce n'est pas pour autant que la baisse sera durable, surtout quand on sait que les émissions avaient augmenté rapidement peu après les précédents ralentissements économiques. Pour parvenir à une reprise économique solide sans le rebond des émissions qui avait suivi la crise financière en 2008, les États devront prendre l'initiative de réduire systématiquement les émissions en adoptant des politiques intelligentes, durables et ambitieuses visant à accélérer le développement et le déploiement d'une gamme complète de solutions énergétiques propres. La forte baisse des prix et de la demande d'énergie, par exemple, pourrait leur permettre de supprimer bien plus facilement les subventions aux combustibles fossiles.

59. Pour reconstruire en mieux, les dirigeants n'ont pas à choisir entre reprise économique et durabilité. Les plans de relance économique, qui totalisent à ce jour plus de 9 000 milliards de dollars, pourraient être affectés à des investissements dans les énergies durables, à la promotion de la revitalisation économique, à la création d'emplois qualifiés et à la mise en place simultanée d'infrastructures propres et de modèles d'économie circulaire.

60. La transition énergétique qui repose sur les énergies renouvelables devrait permettre d'augmenter le PIB mondial de 98 000 milliards de dollars d'ici 2050, soit 2,4 % de plus que prévu, et porter à 42 millions le nombre d'emplois du secteur dans le monde¹⁴. Les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique débouchent sur des activités à forte intensité de main-d'œuvre et seront donc également bénéfiques pour le marché du travail.

61. Rétablir le statu quo serait passer à côté d'une formidable occasion. L'accent sur la durabilité, les mesures d'incitation à une croissance à faible intensité de carbone et les techniques de fabrication et l'innovation, tout en favorisant une classe moyenne. Cela pourrait également servir de condition préalable au retour des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales.

62. Si la mondialisation a contribué à sortir des millions de personnes de la pauvreté et si l'interconnexion des économies est une source de résilience, l'effet inverse est également possible. Dans la plupart des économies, plus de 50 % de la valeur ajoutée de la production provenait de l'étranger avant la crise et le secteur manufacturier avait de forts liens en amont de la chaîne. La fermeture des frontières, les interdictions de voyager et d'autres restrictions imposées pendant la crise ont démontré la vulnérabilité d'une production nationale tributaire de l'approvisionnement en intrants venus de loin.

¹² Corinne Le Quéré *et al.*, « Temporary reduction in daily global CO₂ emissions during the COVID-19 forced confinement », *Nature Climate Change*, vol. 10 (juillet 2020).

¹³ Agence internationale de l'énergie, *Global Energy Review 2020* (Paris, 2020).

¹⁴ Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Global Renewables Outlook: Energy Transformation 2050* (Abou Dhabi, avril 2020).

63. La perturbation des chaînes de valeur mondiales pendant la crise a renforcé les appels lancés dans des pays industrialisés en faveur d'une nationalisation ou d'une régionalisation substantielle des chaînes d'approvisionnement. Les coûts du raccourcissement des chaînes de valeur et de la diminution du commerce international pourraient toutefois être élevés car les avantages que présentent les gains d'efficacité, les économies d'échelle, les spécialisations et l'augmentation de la productivité disparaîtraient.

64. Pour les économies en développement et les économies émergentes, cela réduira les possibilités de bénéficier des flux de capitaux liés au commerce et de l'accès aux marchés internationaux, au capital humain, aux technologies, à l'innovation et à la connaissance. Par conséquent, la possibilité pour les pays en développement de s'industrialiser en intégrant les chaînes de valeur mondiales pourrait être considérablement réduite si aucune mesure n'est prise pour compenser les tendances à la relocalisation et à l'antimondialisation. Cela s'ajoute à d'autres incertitudes concernant le commerce international, les différends commerciaux et l'érosion des mécanismes de règlement des différends fondés sur des règles.

65. Pour faire face à l'éventualité d'un raccourcissement des chaînes de valeur mondiales, les pays en développement doivent soutenir les capacités de production manufacturière locales. Les politiques visant à renforcer la demande, notamment par des transferts en espèces, des passations de marchés publics, la promotion de certaines industries et un meilleur accès aux marchés, contribueront à remédier aux défaillances du marché et à promouvoir la croissance économique, le développement industriel et l'innovation, tout en favorisant une classe moyenne. Cela pourrait également servir de condition préalable au retour des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales.

66. Lorsque la production manufacturière est intégrée dans des réseaux locaux et régionaux, les économies peuvent réagir plus rapidement et mieux s'adapter aux nouvelles réalités créées par la pandémie ; c'est le cas en particulier des régions où les entreprises ont pu réaffecter les compétences à la production d'autres biens. Les pays en développement devraient donc renforcer leur patrimoine industriel, c'est-à-dire les connaissances et les ressources (recherche-développement, connaissances techniques, infrastructures de production, élaboration de procédures et compétences en ingénierie) qui sont créées et qui prospèrent grâce au regroupement et à l'interaction constante de chercheurs et de fabricants d'un secteur industriel donné, où l'innovation est rapide.

67. La diversification de la production et une répartition équilibrée des industries permettent également de renforcer la résilience. Pendant la crise provoquée par la COVID-19, les fabricants qui avaient entretenu ce patrimoine industriel (capacités de production, accès à des matières premières et, surtout, à des connaissances, et capacités d'assurance qualité et de standardisation) ont su mieux s'adapter.

68. L'Histoire a montré que la coordination, la coopération et la mobilisation du progrès scientifique et technologique, combinées à de solides capacités de production, sont essentielles pour relever des défis complexes. On retiendra notamment ceci :

a) la science, la technologie et l'innovation aident à relever les défis dans le domaine de santé ;

b) la science, la technologie et l'innovation sous-tendent la création de nouveaux produits, de nouvelles industries et d'emplois ;

c) le dynamisme des systèmes scientifiques et technologiques et des systèmes d'innovation appelle une collaboration et une coordination étroites et efficaces des acteurs d'un système donné ;

d) le bon fonctionnement des systèmes scientifiques et technologiques et des systèmes d'innovation nécessite un soutien actif par l'intermédiaire des politiques publiques.

69. L'innovation étant l'un des principaux moteurs de la croissance économique, les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation devraient également contribuer à favoriser la reprise économique à moyen et à long terme en permettant la restructuration économique, la diversification de la production et l'entrée ou le repositionnement dans le paysage potentiellement modifié des chaînes de valeur mondiales.

70. La crise provoquée par la COVID-19 a donné une forte impulsion à l'innovation et à la transformation numérique. En effet, le monde a connu une plus grande transformation numérique au cours des derniers mois qu'à n'importe quel moment de la dernière décennie. Les technologies numériques ont permis à beaucoup de personnes de poursuivre leurs activités pendant le confinement total, et le recours au télétravail, aux visioconférences, aux webinaires et à la formation en ligne a explosé. L'expérience acquise avec cette solution à court terme devrait avoir un effet durable, révolutionnant le monde du travail à bien des égards.

71. De même, la crise a également mis en évidence les avantages des technologies de pointe de la quatrième révolution industrielle. Du point de vue des grandes entreprises, les nouvelles technologies, telles que l'automatisation, l'intelligence artificielle, la robotique et l'impression 3D, ont le potentiel de réduire le recours du secteur manufacturier à la main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché. Cela aurait non seulement un impact sur le marché du travail, déjà mis à rude épreuve par la COVID-19, mais aussi sur la géographie de la production, car les chaînes de valeur devraient devenir plus régionales, se rapprochant des consommateurs finaux.

72. Toutefois, la crise a également montré que tout le monde n'était pas prêt à augmenter la part du numérique dans sa vie, et qu'il importait de s'attaquer à la fracture numérique actuelle, notamment au manque d'accès aux technologies modernes et à Internet, mais aussi aux écarts de compétences. La pression supplémentaire exercée sur les pays en développement par la crise actuelle pourrait avoir encore réduit leur capacité à innover et à faciliter l'adoption de technologies de pointe, creusant encore davantage le fossé avec les pays à revenu élevé. Parallèlement, les femmes – de même que d'autres groupes vulnérables – pourraient être touchées de manière disproportionnée, car elles ont un accès limité aux compétences et aux outils numériques et risquent davantage de perdre leur emploi.

73. Pour préparer la main-d'œuvre aux nouvelles technologies, il faudra améliorer les programmes d'enseignement et de formation et mieux les aligner sur les exigences du marché du travail. Compte tenu des incertitudes quant aux conséquences à long terme de la COVID-19 sur la réaffectation des ressources, il sera important de préserver les emplois qui sont viables à moyen terme, tout en offrant aux travailleurs la possibilité de se diriger vers des industries offrant de meilleures perspectives à long terme. La protection sociale et l'assurance sociale doivent également être améliorées, en particulier pour les travailleurs ayant des modalités de travail atypiques ou employés dans le secteur informel.

74. Les responsabilités se précisent également. Depuis la crise financière de 2008, on observe un rééquilibrage progressif de la relation entre le marché libre et l'État. La crise provoquée par la COVID-19 met en évidence l'importance de la capacité de l'État à répondre aux crises et à protéger les personnes, ainsi que l'incapacité du marché libre à servir le bien commun. Elle a donné lieu à des appels en faveur d'une meilleure protection du marché du travail, du renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales et de l'assurance maladie universelle. Il est probable

que les États soient amenés à jouer un rôle plus important dans l'orientation de la reprise et dans la lutte contre les inégalités et l'insécurité économique¹⁵.

75. La crise a également mis en évidence le fait que la coopération et la coordination internationales étaient essentielles pour relever des défis qui ne connaissent pas de frontières. Face à une pandémie, l'échange d'informations, la prise de mesures conjointes et les actions multilatérales sont indispensables pour assurer la production efficiente de médicaments essentiels à un prix abordable, qui doivent être mis à disposition rapidement et à grande échelle. L'échange d'informations et de meilleures pratiques est également important pour étayer l'estimation des risques et l'élaboration de politiques nationales adaptées sur le plan sanitaire et économique.

76. Au moment où le monde sortira de la crise, il sera indispensable de se préparer à celles qui suivront. La coopération internationale et le dialogue multilatéral seront clefs pour faire face à l'urgence sanitaire critique et aux autres fragilités connues, ainsi que pour bâtir un avenir meilleur. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, telles que l'ONUDI, jouent un rôle stratégique dans la construction de partenariats et de mécanismes internationaux au service d'un monde durable et inclusif.

III. La réponse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

A. Introduction

77. Dans la Déclaration de Lima de 2013 (voir GC.15/INF/4, résolution GC.15/Res.1), la Conférence générale a renouvelé le mandat de l'ONUDI, défini le concept de développement industriel inclusif et durable et réaffirmé que l'Organisation avait un rôle particulier à jouer en tant que principale coordonnatrice, au sein du système des Nations Unies, de la coopération internationale pour le développement industriel. Elle y a également jeté les bases de l'objectif de développement durable n° 9.

78. En 2019, dans la Déclaration d'Abou Dhabi, le mandat de l'ONUDI a été à nouveau réaffirmé et des orientations ont été fournies pour la décennie d'action. Le rôle de l'ONUDI en tant que plate-forme de coopération pour le secteur privé, dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, et en tant qu'organisme chef de file de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) (résolution 70/293) a été mis en avant.

79. À dix ans seulement de l'échéance fixées pour la réalisation du Programme 2030, la coopération pour le développement industriel bénéficie d'un nouvel élan et du ferme soutien des États membres. Cette mobilisation est importante, car le monde doit remédier à la pauvreté persistante, aux inégalités croissantes, à une pandémie qui a provoqué une crise économique et la montée du chômage, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et s'adapter à l'avènement d'une nouvelle révolution technologique.

80. Ces crises multiples appellent une unité d'action. Le rôle de l'ONU est incontestable, tout comme la nécessité pour les institutions spécialisées telles que l'ONUDI de soutenir les États membres dans leurs actions. Les gouvernements et le secteur privé ne peuvent relever à eux seuls les vastes défis d'aujourd'hui.

¹⁵ Dani Rodrik, « Making the best of a post-pandemic world », Project Syndicate (12 mai 2020).

81. L'ONUDI cimente la coopération pour le développement industriel au sein du système des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires. Adhérent pleinement au renforcement du système des Nations Unies pour le développement, elle soutient la réforme engagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, qui constitue une transformation profonde aux fins d'une collaboration interorganisations plus solidaire et mieux coordonnée.

82. L'ONUDI préconise l'équilibre des trois dimensions du développement durable et se félicite de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, qui permet d'accroître la portée de l'action et la représentation de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées, et de renforcer la coopération entre les entités.

83. Des partenariats de travail sont en place avec la plupart des organisations du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, le Centre du commerce international, le Fonds international de développement agricole, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'OIT, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union internationale des télécommunications, et les institutions du Groupe de la Banque mondiale.

84. En outre, l'ONUDI a élargi sa collaboration avec des banques internationales et régionales de développement, des organisations régionales économiques et politiques, ainsi qu'avec un large éventail de partenaires du secteur privé.

85. Dans l'exécution de son mandat, l'ONUDI suit les priorités stratégiques et les objectifs définis dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021. Elle a pour objectif stratégique affiché de transposer à plus grande échelle les résultats de ses interventions et de mieux intégrer ses quatre fonctions essentielles : coopération technique ; analyse, recherche et conseil stratégique ; élaboration de normes et activités liées à la qualité ; mobilisation et création de partenariats pour le transfert de connaissances et de technologie, la création de réseaux et la coopération industrielle.

86. Étant chargée depuis longtemps de produire des statistiques sur l'industrie dans le monde entier et dotée d'une place unique dans le système international de statistique, l'ONUDI est responsable de six indicateurs concernant l'industrie relatifs à l'objectif de développement durable n° 9. À ce titre, elle alimente la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et contribue, entre autres, au rapport annuel sur les objectifs de développement durable.

87. On trouvera dans les sections ci-après un échantillon représentatif de la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030. Des informations plus détaillées sont disponibles dans les rapports annuels (voir IDB.48/2 pour 2019 et IDB.47/2 pour 2018).

B. Création d'une prospérité partagée

88. Au cours des dernières décennies, le monde a fait de nets progrès dans le domaine « capacités et bien-être humains », abordé dans le *Rapport mondial sur le développement durable*, mais la pauvreté reste le plus grand défi mondial et les

progrès économiques n'ont pas uniformément profité à tous. La crise économique actuelle, provoquée par la pandémie de COVID-19, aggrave la situation.

89. Pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, l'ONUDI s'appuie sur son expertise de longue date en matière de renforcement des chaînes de valeur agro-industrielles et de modernisation des technologies, de développement d'agro-entreprises et d'investissements dans l'agrobusiness, et de promotion de la sécurité sanitaire des aliments et de réduction des pertes après récolte. Ainsi, elle contribue aux progrès concernant les points d'entrée définis dans le *Rapport mondial sur le développement durable*, notamment le point « systèmes alimentaires et nutrition ».

90. L'ONUDI soutient l'industrie légère afin de contribuer à accroître durablement la productivité et les revenus, notamment en aidant les petites et moyennes entreprises.

91. L'intégration des femmes et des filles dans les activités productives plus qualifiées et mieux rémunérées demeure une priorité. Une série d'initiatives en faveur de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat leur offre de nouvelles possibilités et jette les bases d'un secteur privé dynamique et durable.

92. Pour améliorer les chaînes de valeur durables de l'agrobusiness et appuyer la création d'emplois à grande échelle, l'ONUDI aide à mettre en place des parcs agro-industriels intégrés pour l'alimentation et les systèmes alimentaires, la production de cuir et la fabrication de chaussures, l'industrie textile et l'habillement, le bois et la menuiserie, la mécanisation agricole, ainsi que la création.

93. Les programmes de sortie de crise et de sécurité humaine de l'ONUDI consistent essentiellement à favoriser la reprise économique, à rétablir les infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, à relancer la productivité des petites et moyennes entreprises, à renforcer les compétences et l'employabilité des travailleurs et à créer des possibilités d'emploi, ce qui contribue à stabiliser les communautés.

C. Renforcement de la compétitivité économique

94. Pour contribuer à la réalisation de progrès dans le domaine « capacités et bien-être humains », abordé dans le *Rapport mondial sur le développement durable*, et aider les États membres à tirer parti de l'évolution technologique rapide et de la mondialisation de la production et du commerce, l'ONUDI aide les pays en développement et leurs entreprises à créer des emplois décents, à obtenir un meilleur accès aux marchés mondiaux, à attirer les investissements et à adopter des technologies nouvelles et innovantes.

95. À cette fin, l'ONUDI encourage la création d'un environnement propice à l'entreprise, le développement et la compétitivité des petites et moyennes entreprises et des parcs d'entreprises, l'entrepreneuriat et la mise à niveau de l'industrie.

96. L'ONUDI soutient le développement des marchés et la qualité des produits, en veillant à la conformité aux normes internationales et aux exigences du marché et en recherchant des partenariats aux fins du transfert de connaissances et de technologie, de la réalisation d'investissements à impact, de la création de réseaux et de la coopération industrielle.

97. La participation des parties prenantes est mise en avant à toutes les étapes : élaboration de politiques industrielles et de cadres réglementaires modernes ; promotion des investissements et de la technologie ; formulation de conseils au sujet des entreprises durables et des infrastructures de qualité ; apprentissage technologique et innovation ; fourniture de services d'évaluation de la conformité.

98. Le réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI fournit des services à ceux qui cherchent à conclure des alliances industrielles internationales et permet aux acteurs des secteurs public et privé d'entrer en contact en vue d'établir une collaboration entre pays développés et pays en développement.

99. Les programmes et les outils de l'ONUDI servent aussi à promouvoir la mise à niveau de l'industrie, aussi bien à l'échelle des entreprises qu'au niveau de secteurs entiers, notamment ceux de l'automobile, du textile et de l'habillement, de l'agroalimentaire, du cuir, du ciment et de l'industrie pharmaceutique. Leurs résultats contribuent également aux progrès réalisés concernant les points d'entrée suivants, définis dans le *Rapport mondial sur le développement durable* : systèmes alimentaires et nutrition, économies durables et justes, et développement urbain et périurbain.

100. Le passage de l'industrie au numérique, notamment grâce aux technologies d'avant-garde de la quatrième révolution industrielle, a été un aspect majeur de la transition industrielle ces dernières années, laissant à la fois entrevoir un immense potentiel s'agissant de l'augmentation de la valeur ajoutée, de la productivité et de l'efficacité, mais posant également des problèmes en ce qui concerne l'inclusion sociale et l'accessibilité dans les pays en développement.

101. L'ONUDI, qui cherche à régler ces problèmes par les travaux de recherche et d'analyse qu'elle mène et en faisant appel à sa fonction de mobilisation et à la coopération technique, invite la communauté internationale à agir immédiatement pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à adopter des technologies de production numérique avancées¹⁶.

D. Protection de l'environnement

102. La crise provoquée par la COVID-19 nous rappelle brutalement que l'humanité doit se préparer à d'autres crises ou prendre d'urgence des mesures pour les éviter. Le climat change plus vite que jamais, ce qui signifie qu'il est crucial de savoir à quoi s'attendre.

103. La nécessité de dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement et de la santé humaine est incontestable. Si l'industrie est l'une des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre, elle est également le principal fournisseur de solutions technologiques et d'emplois verts et ouverts à tous.

104. L'ONUDI est à la pointe des efforts visant à construire une économie plus résiliente, plus verte et plus circulaire, contribuant ainsi aux progrès concernant les points d'entrée suivants, définis dans le *Rapport mondial sur le développement durable* : économies durables et justes, décarbonisation énergétique et accès universel à l'énergie, patrimoine environnemental mondial et développement urbain et périurbain.

105. L'ONUDI aide des gouvernements, des institutions et des entreprises à adapter au mieux leurs méthodes de production, à s'orienter vers des systèmes de production plus propres et l'économie circulaire et à mettre au point des solutions énergétiques durables et efficaces. Les programmes sont axés sur la promotion des énergies propres et renouvelables, des villes intelligentes et des transports à faible émission de carbone, sur l'appui à l'efficacité énergétique, à l'utilisation rationnelle des ressources et à une

¹⁶ Voir, par exemple, ONUDI, *Industrial Development Report 2020: Industrializing in the Digital Age* (Vienne, 2019).

production propre, ainsi que sur l'élaboration de programmes de gestion raisonnée des ressources.

106. Dans le cadre de sa coopération technique, l'ONUDI applique et appuie le modèle de l'économie circulaire. La création de parcs éco-industriels et la conversion des zones industrielles existantes en parcs éco-industriels sont l'un des aspects de l'économie circulaire que promeut l'ONUDI par son approche.

107. La production propre et économe en ressources constitue depuis longtemps l'un des piliers des travaux de l'ONUDI, car les gains d'efficacité concernant les processus, les produits et les services font augmenter la productivité des ressources et réduisent les risques auxquels sont exposés les communautés et l'environnement. L'ONUDI a été l'initiatrice du leasing chimique, modèle de gestion circulaire des produits chimiques dans l'industrie.

108. L'ONUDI aide également les industries à s'approvisionner en eau de façon durable, en particulier dans les régions où cette ressource est rare. Les approches multipartites à cet égard consistent à économiser l'eau et à en assurer une meilleure rétention.

109. Grâce aux compétences qu'elle a acquises pendant des décennies, l'ONUDI joue également un rôle déterminant pour ce qui est d'aider les gouvernements à remplir les objectifs arrêtés dans les accords internationaux.

110. Les activités entreprises par l'ONUDI au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont contribué à l'élimination progressive de plus d'un tiers des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le monde en développement.

111. L'ONUDI aide les signataires de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à créer des plans nationaux de mise en œuvre pour limiter ou éliminer les polluants hautement toxiques, en optimisant les processus de production, en particulier ceux qui concernent les matières premières recyclées, en créant de nouvelles installations et en mettant au point des programmes de recyclage et de gestion des déchets.

112. En 2019, 49 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone et plus de 90 000 tonnes de polluants ont été évitées avec le soutien de l'ONUDI.

113. L'ONUDI aide également les pays à mettre en œuvre la Convention de Minamata sur le mercure : se concentrant initialement sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or, elle travaille maintenant à la réduction de l'utilisation du mercure et de ses émissions dans plusieurs secteurs industriels, notamment l'incinération des déchets et le ciment.

114. Afin de favoriser les énergies renouvelables, l'ONUDI facilite la mise en place de mini-réseaux basés sur des technologies viables et éprouvées, telles que les petites centrales hydroélectriques, la biomasse, et l'énergie solaire, pour le développement local et la création d'activités productives en zone rurale.

115. Pour promouvoir l'efficacité énergétique industrielle, l'ONUDI axe son action sur les politiques et les normes, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la démonstration de nouvelles technologies. Le programme qui porte sur les technologies énergétiques propres à faibles émissions et sobres en carbone fournit un mécanisme global de transfert et de localisation de technologie.

116. L'ONUDI aide à accélérer l'adoption de nouvelles technologies propres et écologiques, en repérant les petites et moyennes entreprises et les start-ups porteuses d'innovations en la matière, en les encourageant à perfectionner leurs produits et leurs

plans de développement et en les aidant à trouver des financements et à se mettre en contact avec des investisseurs potentiels.

117. Le Centre-Réseau des technologies climatiques fournit des solutions technologiques, renforce les capacités et offre des conseils sur les cadres juridiques, politiques et réglementaires.

118. L'ONUDI appuie le fonctionnement du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, partenariat triangulaire multipartite Sud-Sud novateur visant à accélérer la transformation énergétique et climatique dans les pays en développement.

E. Renforcement des connaissances et des institutions

119. L'engagement pris de « ne laisser personne de côté » étant au cœur du Programme 2030, le développement industriel inclusif et durable doit profiter à tous les pays et à tous les peuples et permettre l'égalité des chances et une répartition équitable des bienfaits de l'industrialisation. Pour ce faire, le savoir est un atout stratégique pour l'ONUDI et constitue l'un de ses principaux apports à ses partenaires de développement.

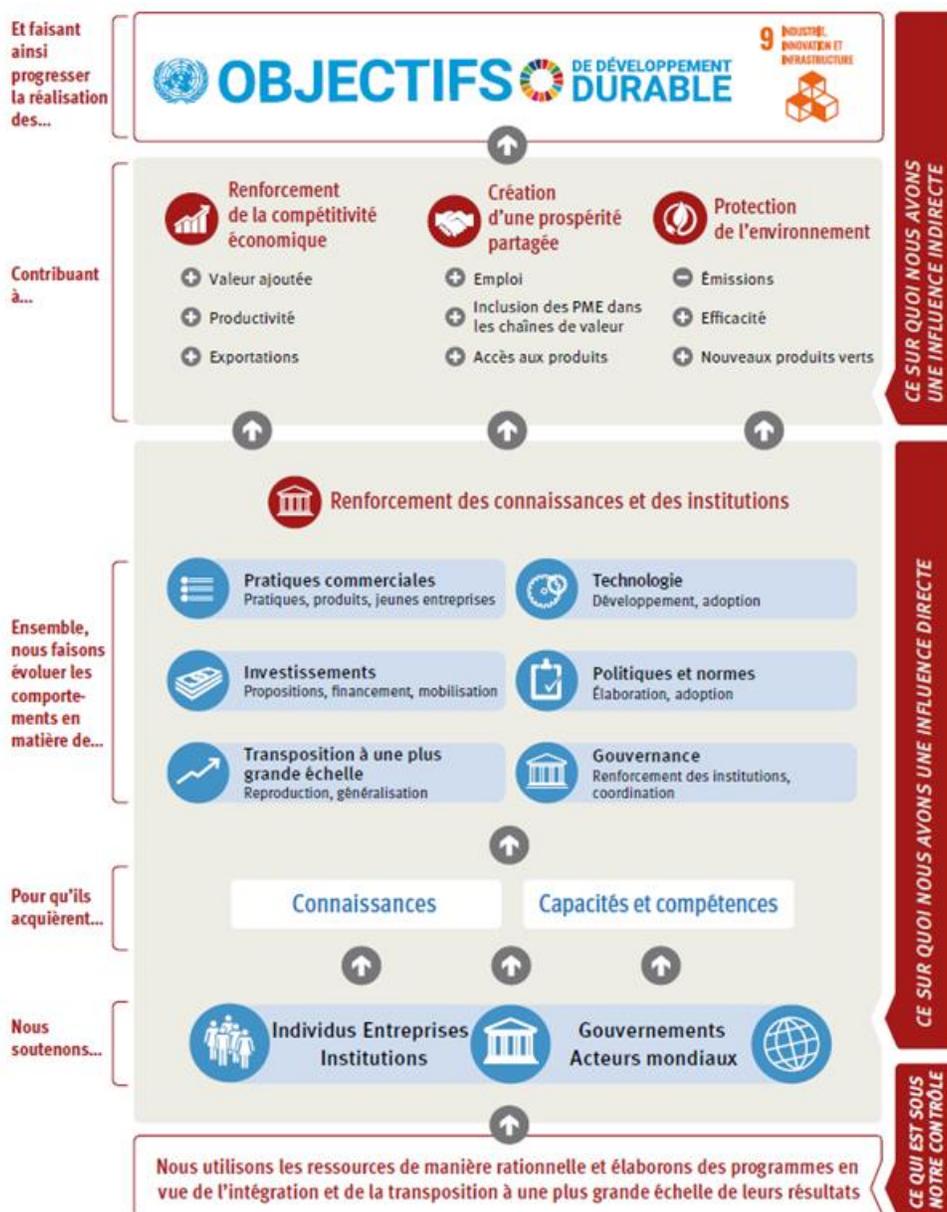
120. Pour l'ONUDI, renforcer les connaissances et les institutions signifie :

- a) développer la base de connaissances techniques, politiques et normatives au service du développement industriel inclusif et durable ;
- b) renforcer les capacités d'analyse, de statistique et d'établissement de rapports ;
- c) faciliter la concertation ;
- d) renforcer les travaux techniques et analytiques sectoriels à destination des programmes de pays et du Programme de partenariat pays ;
- e) renforcer les capacités institutionnelles des États membres, en intégrant tous les services fournis par l'ONUDI.

121. Le renforcement des capacités est au cœur de l'action de l'ONUDI. Alors que l'Organisation est dans la troisième année de mise en œuvre de la priorité de gestion qui concerne l'intégration et la transposition des résultats à plus grande échelle, ses relations étroites avec ses partenaires contribuent à étendre, reproduire, adapter et pérenniser les résultats pour en faire profiter d'autres groupes que les bénéficiaires directs.

122. Le renforcement des connaissances et des institutions des partenaires contribue à modifier les comportements et les pratiques. La figure VIII montre les domaines dans lesquels de tels changements peuvent avoir lieu, notamment dans les pratiques commerciales, les technologies et les politiques.

Figure VIII
Renforcement des connaissances et des institutions (cadre de résultats de l'ONUDI)



Source : ONUDI, *Rapport annuel 2019* (Vienne, 2020), p. 73.

123. Le renforcement des connaissances et des institutions restera une priorité stratégique de l'ONUDI dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux États membres pour étendre, reproduire, adapter et pérenniser les résultats en matière de développement, en particulier au moment où le monde bâtit un avenir meilleur en tirant les leçons de la crise provoquée par la COVID-19.

F. Formes de partenariat

124. L'ONUDI continue de recourir au Programme de partenariat pays, un modèle efficace visant à faire du développement industriel inclusif et durable une réalité en Afrique et ailleurs.

125. Le Programme a débuté en 2014. Le Cambodge, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Maroc, le Pérou et le Sénégal ont participé à la phase pilote. En 2019, l'ONUDI a commencé à établir de nouveaux programmes pour la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Rwanda et la Zambie, dans lesquels les domaines prioritaires sont définis sous la direction de l'État et en consultation avec les partenaires de développement. La mise en œuvre et la programmation ont avancé dans les six pays pilotes. Ainsi, des progrès importants ont été réalisés en matière de partenariats et de mobilisation des ressources en ce qui concerne les quatre parcs agro-industriels intégrés d'Éthiopie, et la création de trois agro-pôles au Sénégal avance également.

126. Le Programme sera progressivement étendu à d'autres pays en s'appuyant sur les retours d'expérience.

G. Réponse à la pandémie

127. Comme indiqué plus haut, l'industrie est un élément important de la réponse à la crise sanitaire actuelle car elle fournit des produits stratégiques et elle jouera également un rôle de premier plan dans l'édification d'un avenir meilleur, comme expliqué dans la section II.B ci-dessus.

128. Avec son dispositif d'intervention face à la COVID-19, l'ONUDI cherche à aider les pays à endiguer les effets de la crise et à agir et à s'adapter face à une situation d'urgence pour réussir à se remettre du choc social et économique qu'ils auront subi, en saisissant cette occasion pour se transformer en économies inclusives, résilientes et durables. En tenant compte des besoins de chaque pays et dans le cadre de la réponse apportée à l'échelle du système, l'ONUDI propose les trois modules intégrés suivants :

a) Se préparer à la crise et l'enrayer (« Prepare and contain ») : protection du secteur productif et de ses travailleurs, diversification des capacités manufacturières et adaptation des infrastructures pour garantir l'accès aux fournitures essentielles ;

b) Réagir et s'adapter (« Respond and adapt ») : conseils sur la réaffectation des capacités pour une plus grande résilience, la protection des entreprises et des personnes dans l'immédiat et à moyen terme, le financement de la reprise, l'établissement de priorités sectorielles et les politiques visant à faciliter les investissements ;

c) Se relever et se transformer (« Recover and transform ») de manière inclusive et durable : conseils sur des solutions intelligentes à adopter dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des transports pour assurer une transition globale vers des économies résilientes et sobres en carbone au moyen de plans d'industrialisation circulaire.

IV. Conclusions et recommandations

129. Au moment où le monde entre dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les avancées des décennies passées sont menacées. Alors que les incertitudes entourant la propagation du virus perdurent, de toute évidence, la pandémie de COVID-19 et l'arrêt de l'activité

économique ont déjà été sources de souffrances et de grands bouleversements pour des milliards de personnes.

130. Plusieurs leçons peuvent être tirées de la crise. L'une d'elles est que les défis d'aujourd'hui ne connaissent pas de frontières et touchent tout le monde, partout. Il s'ensuit que la riposte doit être coordonnée et mondiale.

131. Alors que le multilatéralisme et la coopération internationale, et les institutions comme l'ONU qui incarnent ces valeurs, s'érodent au fil du temps, ils sont plus que jamais nécessaires et doivent être dotés de l'autorité et des ressources qui conviennent.

132. Une deuxième leçon est que les fondements de la prospérité sont fragiles et qu'il faut se préparer à d'autres crises annoncées depuis longtemps mais aussi négligées depuis longtemps. Les conséquences des changements climatiques seront graves, mondiales et durables.

133. Alors que la communauté internationale et les dirigeants limitent les dégâts et préparent la reprise, il est clair qu'un développement industriel inclusif et durable est un moyen fort de faire face aux crises provoquées par la COVID-19 et les changements climatiques. La crise actuelle est une occasion sans précédent de faire changer les choses et de bâtir un monde meilleur, plus résilient, plus inclusif et plus durable.
